



## PROCES VERBAL

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 novembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de CORNIL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal FOUCHÉ, maire.

**Étaient présents :**

Mesdames, Éliette BESSE, Jeanine CARPENTIER, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Marion PATIENT, Marie-Pierre PERRIER, Irène SERVIÈRES, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE, José MOREIRA.

**Étaient absents excusés :**

Monsieur Marceau BOURDARIAS

Monsieur Pierre CHASSAING qui a donné procuration à Madame Éliette BESSE

**Secrétaire de séance : Madame Irène SERVIÈRES**

#### Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2024

Approuvé à l'unanimité

Le maire informe le conseil municipal qu'une pétition signée par 216 personnes, contre la construction d'un terrain de pétanque lors de l'aménagement de la place Jean-Marie DAUZIER a été déposé en mairie le 12/11/2024. Le maire fait un bref rappel de l'historique du projet.

Il n'a jamais été question de construire un terrain de pétanque. Il s'agit d'une esplanade multi activités. Le projet d'aménagement de la place découle du programme de redynamisation du centre bourg dont l'étude financée par Tulle Agglo a mis en évidence un déficit d'espaces de convivialité et un manque d'espaces verts. Des ateliers réalisés avec des habitants, des associations, des commerçants ainsi que des boîtes à idées déposées chez les commerçants ont permis de concrétiser ce projet. De plus, ce projet a été présenté dans le journal communal.

#### Délibération n°2024-39 : Tarifs 2025 : location salle polyvalente, location matériel communal

Pas d'augmentation des tarifs pour l'année 2025.

Approuvé à l'unanimité



**Délibération n°2024-40 : tarifs 2025 : location salle de Poumeyrol**

Pas d'augmentation des tarifs pour l'année 2025.

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n°2024-41 : Tarifs 2025 : concession de cimetière, columbarium, caverne, jardin du Souvenir**

Pas d'augmentation des tarifs pour l'année 2025.

**Délibération n° 2024-42 : tarifs scolaires**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire, ainsi qu'il suit :

- |   |        |
|---|--------|
| ➤ Cantine scolaire, repas enfant :      | 2,45 € |
| ➤ Cantine scolaire, repas instituteur : | 6,55 € |

Les tarifs de la garderie sont complétés comme suit :

- |  |         |
|--|---------|
| ➤ Garderie de moins d'une heure :        | 1,40 €  |
| ➤ Garderie de plus d'une heure :         | 2,60 €  |
| ➤ Garderie de plus de 2 heures 30 :      | 3,85 €  |
| ➤ Garderie du mercredi (matinée)         | 8,00 €  |
| ➤ Garderie du mercredi (matinée) – Ext - | 12,00 € |

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n° 2024-43: loyer 2025 du salon de coiffure**

Pas d'augmentation du loyer pour l'année 2025.

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n° 2024-44 : Loyer 2025 appartement de Poumeyrol**

Pas d'augmentation du loyer pour l'année 2025.

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n°2024-45: ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est prudent pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie de renouveler le contrat de ligne de trésorerie.



Après avoir pris connaissance et étudié le projet de contrat établi par le Crédit Agricole Centre France et des conditions générales de prêt et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000, 00 euros pour une durée de 12 mois.

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n°2024-46 : court terme : avance de trésorerie**

Le maire expose la nécessité de renouveler le plan de trésorerie mis en place en 2024 pour les travaux engagés par la commune dans l'attente du versement des subventions.

Selon la proposition du Crédit Agricole Centre France, la commune pourrait contracter un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 50 000,00 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n°2024-47 : Maison médicale : modification d'un bail accordé à mesdames ESCURE et LEYRAT avec sous-location à Madame GOUNET**

En raison de la cessation définitive d'activité de réflexologie de Madame ESCURE au 31 décembre 2023 et de son remplacement par Madame Leslie TOIS, Réflexologue, épouse de Monsieur Jérôme SCHMITT, demeurant au 4 rue de l'Église, il est nécessaire de modifier les termes du bail du local partagé en supprimant la sous-location.

Le nouveau bail stipule que mesdames LEYRAT, GOUNET et SCHMITT seront colocataires.

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n°2024-48 : Approbation de l'assiette des coupes 2024 pour les forêts relevant du régime forestier**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Assiette des  
coupes

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
FS de la Ramade	3.A	2,99	TB	VENTE	MESURE SUR PIED (UP)
FS de la Ramade	3.B	1,81	TS	VENTE	MESURE SUR PIED (UP)

**Approuvé à l'unanimité**



### **Délibération n°2024-49 : Programme annuel des coupes de bois pour l'année 2025**

Monsieur le maire informe son conseil municipal des propositions de l'Office national des forêts pour le programme annuel des coupes de bois.

Nom de la forêt	N° de parcelle forestière	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe : vente ou délivrance	Type de dévolution : Vente en bloc et sur pied Vente sur pied à la mesure (UP) Vente en bois façonnés
Forêt sectionale de Jourzat	1.A	4,28 ha	Rase par parquets	Vente	Vente en Bloc et sur Pied
Forêt sectionale de Lauconie	5.A	3,5 ha	1 <sup>ère</sup> éclaircie	Vente	Vente sur pied à la mesure (UP)
Forêt sectionale de Poumeyrol	7.A	0,78 ha	Amélioration	Vente	Vente en bloc et sur pied

**Approuvé à l'unanimité**

### **Délibération n°2024-50 : Budget principal : admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Le trésorier a transmis un état de demande d'admissions en non-valeur qui correspond à des titres émis sur la période de 2018 à 2022 pour un montant total de 2917,72 euros.

Cette somme sera prélevée sur les crédits du compte 6541.

**Approuvé à l'unanimité**

### **Délibération n°2024-51 : Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel : appel de cotisation**

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, le maire propose de retenir le contrat de la C.N.P.

**Approuvé à l'unanimité**





**Délibération n° 2024-52 : Mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire – risque prévoyance – procédure de convention de participation proposée par le cdg 19**

Le centre de gestion mandaté par le conseil municipal pour une négociation à l'échelle régionale, en vue de la conclusion d'une convention de participation couvrant le risque prévoyance, a choisi le groupement MNT-Relyens pour une durée de 6 ans.

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n°2024-53 : Loi NOTRÉ – Suppression de l'obligation de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale dans les communes de moins de 1 500 habitants et conséquences**

Les communes de moins de 1500 habitants n'ont plus l'obligation de disposer d'un centre communal de l'action sociale (CCAS). Afin de simplifier l'exercice budgétaire, le maire propose de dissoudre le CCAS et d'intégrer l'action sociale dans le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n°2024-54 : Participation aux frais de scolarisation – Classe ULIS – Année 2023/2024**

Le maire expose au conseil municipal que la ville de BRIVE a sollicité la commune pour participer aux frais de scolarité d'un élève en classe ULIS originaire de CORNIL, scolarisé dans son établissement, à hauteur de 595,43€.

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n°2024-55: Approbation du rapport local de suivi d'artificialisation des sols de 2011 à 2022**

Le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de la commune présenté au conseil municipal met en lumière une surface consommée de 12,2 hectares dont 11,5% par des constructions à destination d'habitat.

**Approuvé à l'unanimité**

**Délibération n° 2024-56 : Modification simplifiée n°1 du PLU – Modalités de mise à disposition du public**

La modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme a été engagée pour répondre aux objectifs suivants :

- Identifier des granges en zone agricole et naturelle susceptibles de changer de destination ;
- Apporter un ajustement mineur du règlement écrit pour une meilleure compréhension du document.









Monsieur le Maire explique que la procédure de modification simplifiée n°1 nécessite une mise à disposition du public en mairie, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme pendant une durée d'un mois, du lundi 06 janvier 2025 au vendredi 07 février 2025.

Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur le registre disponible en mairie.

**Approuvé à l'unanimité**

### Questions diverses

#### Droit de préemption :

- Pas de droit de préemption sur une maison à vendre rue du Bois Monsieur.
- Vente à Marut : La commune souhaite acquérir une bande de 3 mètres le long du garage municipal. Un courrier sera adressé à l'acquéreur.

#### Projet Pizzeria :

Date d'ouverture attendue

#### Terrains communaux au lotissement :

Plus de mandat exclusif à IMMO 19 mais un mandat simple avec 3 agences. Prix de vente des terrains maintenu.

#### Raccordement électrique :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, du 26<sup>eme</sup> au 100<sup>eme</sup> mètre de raccordement électrique pour une maison neuve, la fédération départementale d'électrification et d'énergie (FDEE) ne participera plus. Les frais seront entièrement à la charge des propriétaires.

#### Téléthon le 1<sup>er</sup> décembre :

Animation par Horizon Trail. Restauration, buvette et vente de produits sur place.

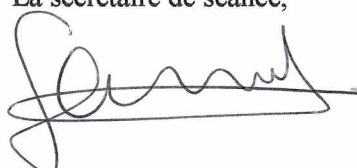
La séance est levée à 20 h 15.

Le maire,



Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,



Irène SERVIÈRES